



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

La Du Barry

Goncourt, Edmond de
Goncourt, Jules de

Paris, 1906

XIV Le vol de la nuit du 10 janvier 1791. - Deux mille louis à gagner, diamans perdus. - Les trois voyages de madame du Barry en Angleterre. - Lettre de madame du Barry sur les confitures de ...

[urn:nbn:de:hbz:466:1-48032](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-48032)

XIV

Le vol de la nuit du 10 janvier 1791. — Deux mille louis à gagner, diamants perdus. — Les trois voyages de madame du Barry en Angleterre. — Lettre de madame du Barry sur les confitures de Luciennes. — Annonce de l'arrestation de la propriétaire de Luciennes par le *Courrier François*. — Madame du Barry interrogée par l'abbé Fauchet, président du comité de sûreté générale.

Ce sang de Brissac, que la presse révolutionnaire jetait à la face de la du Barry, la marquait pour la mort. Et cependant la mort allait avoir tant à faire, que peut-être la maîtresse de Louis XV eût été oubliée parmi la foule des victimes sans un vol arrivé dans la nuit du 10 au 11 janvier 1791, pendant un de ses séjours à l'hôtel Brissac (1). Ce vol fut la

(1) Ce n'était pas la première fois que madame du Barry était volée. Le 20 avril 1776, trois filous, dont l'un portait la croix de Saint-Louis, s'introduisaient chez elle, et, la menaçant d'un pistolet, lui dérobaient un riche écrin. Dans une lettre de sa nièce, madame de Boissaison, datée du 24 août 1788, il est question d'un vol considérable de linge exécuté par des voleurs qui devaient parfaitement connaître les êtres de la maison. Sur le vol de la nuit du 10 au 11 janvier 1791, voici les détails donnés par Morin dans son interrogatoire de frimaire an I (18 décembre 1793) : Un Suisse rouge devait faire la garde extérieure pendant toute la nuit, et un jardinier devait coucher dans l'antichambre, d'après « les ordres » donnés par madame du Barry. Néanmoins, en raison de la difficulté d'établir un lit dans cette antichambre, Morin

dénonciation de sa fortune ; il enflamma le ressentiment des *Révolutions de Paris* contre le faste de l'ancienne courtisane et son mépris des droits de l'homme (1). Il déchaîna l'attention sur tant de

avait dispensé le jardinier d'y coucher, en lui disant : « Il faut espérer qu'il n'arrivera rien cette nuit. » Et, avec l'aide du portier Girardin, il enlevait une échelle servant aux maçons, laissée contre la fenêtre du cabinet de madame du Barry, et la transportait près de la pièce d'eau. Des volets intérieurs fermant avec des loquets de cuivre, mis en état tout nouvellement par le tapissier, et que le frotteur avait la charge de fermer, étaient intacts ; il n'y avait de fractures qu'aux jalousies extérieures, avec un carreau de cassé.

(1) « Depuis la Révolution, la dame du Barry n'a cessé d'employer tout l'ascendant que lui donnent de grandes richesses, acquises, on sait comme, à faire régner la mésintelligence entre les habitants des environs de Lucienne et les Suisses de Courbevoie. Ses menées sourdes, concertées avec les principaux officiers, n'ont pas eu tout le succès désiré ; tout au contraire, on est prévenu si peu favorablement sur le compte de la maîtresse du château de Lucienne, qu'on ne craint pas d'élever des doutes sur la réalité du vol de ses diamants. La réduction considérable dont les revenus de ladite dame sont menacés lui a fait naître l'idée, dit-on, de se rendre intéressante en se donnant pour victime d'un événement fâcheux, et en se procurant un titre à l'indulgence de l'inexorable Assemblée nationale.

« Quoi qu'il en soit, sa conduite, dans la position où elle s'annonce, n'est guère propre à la faire plaindre. Ladite dame donnait des appointements fort honnêtes à un soldat suisse, pour lui servir comme de concierge à Lucienne. Le gardien actuel est un jeune homme de dix-huit ans, d'une figure aimable et très-honnête. A la nouvelle de l'enlèvement de ses pierreries, la première démarche de la maîtresse du château est de se transporter dans une voiture à quatre chevaux chez le commandant des Suisses, à Courbevoie ; elle en obtient sans peine cinquante grenadiers qui viennent aussitôt, mais à regret, s'emparer de la personne du jeune Suisse, estimé généralement et chéri de tous ses camarades. Il est conduit dans les prisons de Ruel, où les ordres sont en même temps donnés de le mettre aux fers dans le plus noir des cachots.

« Nous tenons tous ces faits de la bouche d'un Suisse de Courbevoie, jeune homme candide, qui nous apprend en même temps que toute la compagnie du détenu, quitte des devoirs de la discipline militaire, se propose de prendre à partie la dame Dubarry, et de lui demander raison en justice de la violence exercée à sa sollicitation sur la personne d'un soldat tout au plus soupçonné. Le vol des diamans de Golconde ne jus-

richesses inconnues. Il mit sur les murs cette affiche : *Deux mille louis à gagner ; diamants perdus*, cette affiche détaillée de tous les objets volés, qui étalait imprudemment devant la misère, devant l'envie, devant la révolution, la liste et la fascination de tous ces diamants, de tous ces saphirs, de toutes ces émeraudes, de toutes ces sardoines, de toutes ces pierres gravées, de ces fils de deux cents perles, de ces brillants de dix grains, de vingt-cinq grains, de cinquante grains, inventaire de Golconde qu'épelaient aux coins des rues la cupidité des passants (1).

Et voilà bientôt déchaînées les exagérations de la bêtise populaire..... Des ambitions rapaces, des convoitises furieuses et sourdes se lèvent de partout autour de cette maison, autour de cette terre qui sonne creux sous le sabot du patriote et laisse deviner la fortune qu'elle porte dans ses entrailles, cette mine de cafetières d'or, de sacs de doubles louis d'or, de porcelaines montées en or, de bracelets d'or antiques, de cuvettes et de pots à l'eau en cristal de roche, de tasses d'or aux anses de corail, de couteaux d'or ornés de diamants, et de statues, et de miniatures... La proie était trop belle pour ne

tifierait pas cette atteinte portée aux droits de l'homme et du citoyen ; et d'ailleurs est-il délit assez grave pour être mis aux fers sur le simple soupçon d'une femme fière encore d'avoir été un moment la première courtisane de l'empire ? » Ce Suisse avouait quelques jours après, dit la *Feuille du Jour*, que des particuliers qu'il ne connaissait pas l'avaient enivré dans un cabaret.

(1) Voir, à l'appendice, l'affiche des diamants et bijoux perdus de madame du Barry.

pas tenter une république qui s'habituaît à battre monnaie sur la place de la Révolution.

Enfin ce malheureux vol amenait les quatre voyages de madame du Barry en Angleterre, voyages qui devaient la faire accuser d'émigration, de mission secrète, d'intelligences avec les ennemis de la République.

Trente-cinq jours après son vol, le 15 février 1791, madame du Barry recevait un courrier de Londres qui lui apprenait que ses voleurs étaient arrêtés (1). Madame du Barry, dont la faible tête était à l'envers et qui, depuis son malheur, passait sa vie avec des tireuses de cartes, dans sa joie folle partait le lendemain (2) de la bienheureuse nouvelle. Elle partait

(1) Favrolle (madame Guénard) raconte ainsi leur arrestation d'après un journal anglais du 20 février 1791 : « Arrivés à Londres au nombre de cinq, dans une auberge de la cité, ces messieurs demandèrent une seule chambre, ce qui parut étonnant. Ils commandèrent un bon diner, et comme leur équipage n'en imposoit pas ils dirent à l'hôte que leur argent n'étoit pas encore converti, mais que le lendemain ils en auroient en abondance. Cette confidence faite, ils allèrent chez le sieur Simon, riche lapidaire, en lui demandant à peu près le sixième de leur valeur. Le lapidaire acheta d'abord cette partie qu'il eut pour 1,500 livres sterling. Il s'informa de ces particuliers s'ils n'en avoient pas davantage, et, sur leur réponse affirmative, il alla prévenir le lord maire. Ce magistrat fit enlever toute la bande; ils furent fouillés, et, quoiqu'ils se fussent hâtés de jeter au feu de gros diamants, la partie la plus importante de leur vol est en sûreté. Celui qui faisait le rôle d'interprète est un Anglais déjà très-connu par un grand nombre de brigandages. »

(2) Note de madame du Barry, conservée dans son dossier. Archives nationales, W¹ 16 : « Je suis partie le lendemain 16 (février), je me suis embarquée à Boulogne le dimanche 20, et suis restée à Londres jusqu'au 1^{er} mars, que je suis partie pour me rendre à Luciennes où je suis arrivée le vendredi 4. »

avec Maussabré, avec d'Escourt, qui l'accompagnera dans ses trois premiers voyages. Elle emmenait son valet de chambre Prétry, un domestique nommé Maréchal, sa femme de chambre Roussel. Elle faisait écrire à Morin, son homme de confiance : « Les diamants, mon cher Morin, sont retrouvés, et madame la comtesse part demain pour Boulogne pour les aller reconnaître. Forth a arrêté les voleurs et vient au-devant de madame du Barry. Elle vous prie, mon cher Morin, de redoubler et de bien faire veiller la nuit autour du château. » Les diamants étaient en effet retrouvés. Ils lui étaient présentés. Elle les reconnaissait affirmant par serment qu'ils étaient sa propriété.

Mais la procédure était loin d'être terminée, et, au lieu de les remporter, ses diamants restaient en dépôt chez MM. Hamerleys et Morland, banquiers, scellés du cachet de madame du Barry et des cachets des banquiers. Et la volée rentrait en France après ce premier voyage faite vec trop de précipitation et, un peu à l'aventure.

Elle repartait le 4 avril (1), emmenant à sa suite le joaillier Rouen (2), pour revenir chez elle le 21 mai.

(1) Note de madame du Barry : « Je partis de Paris le 4 avril et arrivai à Londres le 9, j'y suis restée trente-huit jours, c'est-à-dire jusqu'au 18 mai que je suis repartie. Je suis arrivée chez moi le samedi 21. »

(2) Madame du Barry dit, dans son interrogatoire secret, que pour ses trois premiers voyages elle avait des passe-ports du ministre Montmorin. Voici le passeport du second voyage :

« DE PAR LE ROY,

« A tous officiers civils et militaires chargés de surveiller et de mainte-

Madame du Barry n'avait pas défait ses malles qu'elle recevait un avis qui lui mandait que sa présence était de toute nécessité en Angleterre, et elle repartait le 23 mai (1). Malgré ses démarches, malgré de hautes influences qui s'intéressaient à la femme célèbre, malgré tout l'argent qu'elle dépensait, son procès, avec les longueurs de la procédure anglaise, n'en finissait pas. L'affaire, au fond, avait été maladroitement engagée et plus maladroitement encore menée, ainsi que le témoigne ce bout de lettre datée du 30 juin 1791 : « Je recommence à être persuadée que cette affaire coûtera si cher, qu'elle achèvera de ruiner la divinité; elle a été si mal conduite, qu'il ne faut pas s'étonner si tout va mal (2). » Et la du Barry revenait sans ses diamants le 25 août 1791.

Pendant son séjour à Londres, une lettre de madame du Barry, relative à Luciennes, à des détails d'intérieur, nous peint la femme en sa nature incon-

nir l'ordre public dans les différens départemens du royaume et à tous autres qu'il appartiendra; salut. Nous vous mandons et ordonnons que vous ayiez à laisser passer librement *la dame du Barry allant à Londres avec le S. d'Escours, chevalier de S^t Louis, le S. Rouën, jouaillier, deux femmes et un valet de chambre, et deux couriers.*

« Sans lui donner ni souffrir qu'il lui soit donné aucun empêchement, le présent passe-port valable pour *trois semaines* seulement.

« *Donné à Paris, le 3 avril 1791,*

LOUIS.

« PAR LE ROY. »

(1) Note de madame du Barry. Archives nationales, W¹ 16: « J'ai été obligée de repartir pour Londres le lundi 23, ayant reçu un courrier la nuit de mon arrivée qui m'annonçoit que ma présence étoit absolument nécessaire à Londres, où j'ai resté jusqu'au 25 août que je suis revenue. »

(2) Dossier du Barry. Archives nationales, W¹ 16.

sistante, en son esprit léger, en son intérêt enfantin qui se partage également entre les plus menaçantes et les plus misérables choses. Nous la voyons s'occuper tout autant de ses confitures *toujours trop cuites* chez elle que des précautions à prendre contre le pillage du reste de ses propriétés. La voici, cette lettre adressée à son homme de confiance, à Morin (1) :

Morin ira chés Messieurs le maire, le commandant général, le juge de paix pour les remercier de ma part et leur dire que je compte sur leur zèle et leur intérêt, que que je pense que de concert avec mes gens, ils défendront les restes de mes propriétés, si elles étoient attaquées par des brigands, je me flatte qu'on ne sera pas obligé d'en venir à cette extrémité et que la paix et la tranquillité renâtra. Je suis déjà assés malheureuse d'être éloignée de ma maison, de mes amis, et dans un pais, quoi qu'on puisse dire, ne valant pas la France avant les troubles qui l'agitent.

J'approuve le parti que Morin veut prendre pour mettre mes effets à l'abri du pillage, il consultera M. le duc. Mais il faudra bien prendre garde que personne ne s'en doute.

Je ne sais pas pourquoi Maisieu veut toujours être un

(1) Morin était depuis vingt-cinq ans au service de madame du Barry. Né d'un vigneron d'Auteuil, après avoir servi plusieurs personnes à Paris, il était entré par l'effet du hasard, le 5 juin 1768, au service du comte du Barry; depuis cette époque il avait toujours été attaché à la maison de madame du Barry, d'abord en qualité de laquais pendant quatre ans, et en qualité de valet de chambre le reste du temps au service particulier de madame du Barry. (Interrogatoire de Morin, du 24 frimaire an II, 14 décembre 1793.)

homme ridicule, ce n'est que par un grand accord qu'on peut se servir mutuellement et rendre les efforts des méchants inutiles.

J'avois fait dire à Fiston d'aller à Louveciennes pour aider Salenave à faire les confitures pour la provision de ma maison, je ne sais pas pourquoi il n'y a pas été, car je ne trouve pas qu'on les fasse bien chez moi, elles sont toujours trop cuites. Morin dira à mademoiselle Roussel de mettre toutes mes dentelles qui sont dans l'armoire de la chapelle dans une malle à l'abri de toute espèce d'attaque, ainsi que ce qui est susceptible d'être volé ou brûlé. J'espère qu'on ne sera pas réduit à cette triste extrémité, mais enfin il faut tout prévoir. Je vois avec une peine mortelle que je resterais encore ici jusqu'au 14 d'aoust parce que mes coquins de voleurs ne seront jugés qu'à la fin de ce mois.

La C^{tesse} DU BARRY.

Londres, 4 juillet (1)

Madame du Barry rentrée en France, l'Assemblée législative remplaçait l'Assemblée constituante, la Haute-Cour nationale entrait en fonctions à Orléans, le nouveau mode de décollation des condamnés à mort, appelé *guillotine*, était adopté; Brissac, commandant de la maison militaire du Roi, était décrété d'accusation; le 10 août succédait au 20 juin, une Convention nationale était formée, le Roi et la

(1) Lettre autographe signée. Dossier du Barry. Archives nationales, W^o 16.

famille royale étaient enfermés au Temple, les prisonniers de l'Abbaye étaient égorgés, les prisonniers d'Orléans étaient massacrés, et, ce que nous n'avons pas encore dit, la tête de Brissac était jetée sur la table du salon de Luciennes (1).

Et quand un morceau de son amant lui était si féroce ment étalé sous les yeux, madame du Barry n'avait pas le loisir de se donner tout entière à sa douleur; elle devait songer à elle, il lui fallait s'occuper de défendre sa liberté, sa vie. Elle avait à se débattre contre les défiances, et les soupçons, et l'espionnage guettant depuis des mois les allées et les venues incessantes où, jour et nuit, Brissac poussait le galop de son cheval ou le galop du cheval de son aide de camp Maussabré vers Luciennes. L'impopularité croissante de Brissac avait enveloppé lentement et sans bruit la maîtresse du château. Les révolutionnaires voyaient en madame du Barry la complice de l'aristocrate qui recrutait cette garde constitutionnelle du Roi avec laquelle il espérait bien livrer la dernière bataille de la monarchie; si bien que le jour où Brissac quittait Orléans pour venir mourir près Versailles, il paraissait cet article dans le *Courrier françois*, qui faisait croire à tout Paris que sa maîtresse était arrêtée et emprisonnée:

« La justice du peuple frappe également les traîtres qui se cachent sous les lambris dorés. Madame du Barry a été arrêtée à Luciennes et vient

(1) *Courrier françois*. n° 259, 15 septembre 1792

d'être conduite à Paris. On s'est aperçu que cette vieille héroïne de l'ancien régime envoyoit continuellement des émissaires à Orléans. On avoit arrêté chez elle un aide de camp de Brissac. On a pensé avec raison que ces fréquentes ambassades avoient d'autre objet que la galanterie, à laquelle madame du Barry doit être enfin tout à fait étrangère. Maîtresse et confidente de Brissac, elle a partagé autrefois ses trésors et ses plaisirs, elle partage peut-être aujourd'hui son ambition contre-révolutionnaire.

« Il sera piquant pour nos neveux d'apprendre que madame du Barry a été arrêtée presque dans le même temps qu'on abattoit à Orléans la statue de la Pucelle ; cette arrestation a été faite dans la nuit du 30 au 31, vers les deux heures du matin (1). »

Madame du Barry mettait ses amis en campagne, et d'Escourt lui écrivoit :

« J'ai été trouver le rédacteur du *Courrier françois*, qui rétractera demain la fausseté de l'article qui vous concerne ; je luy ai promis récompense, si l'article étoit bien fait (2). »

Le *Courrier françois* ne démentait pas la nouvelle, et madame du Barry restait sous le coup de l'annonce qu'elle craignait à tout moment de voir se réaliser.

La vie de madame du Barry n'est, pendant tous ces mois de 1792 passés en France, qu'une alarme

(1) *Courrier françois*, n° 246, 2 septembre 1792.

(2) Lettre présumée du chevalier d'Escourt, Dossier du Barry, Archives nationales, W¹ 16.

continuelle, qu'une succession de morts violentes autour d'elle. Aujourd'hui c'est Brissac, hier c'était Maussabré, qu'on arrachait de la chambre où elle l'avait caché à Luciennes; et qui partait disant *que si on l'envoyoit à Paris, il seroit massacré* (1). Après la mort de Maussabré, après la mort de Brissac, la mort de d'Angremont, le premier guillotiné de la Révolution et avec lequel elle avait eu des rapports

(1) Voici le récit de la mort de Maussabré tel qu'il se trouve dans *Mon agonie de trente-huit heures*, par Jourgniac Saint-Méard. — « ABBAYE, 3 SEPTEMBRE, HUIT HEURES DU SOIR... J'avois formé une liaison particulière avec le sieur Maussabré, qu'on n'avoit arrêté que parce qu'il avoit été aide-de-camp de M. de Brissac. — Il avoit souvent donné des preuves de courage; mais la crainte d'être assassiné lui avoit comprimé le cœur. J'étois cependant parvenu à dissiper un peu ses inquiétudes, lorsqu'il vint se jeter dans mes bras en disant: *Mon ami, je suis perdu, je viens d'entendre prononcer mon nom dans la rue.* J'eus beau lui dire que c'étoient peut-être des personnes qui s'intéressoient à lui, que d'ailleurs la peur ne guérissoit rien, qu'au contraire elle pourroit le perdre: tout fut inutile. Il avoit perdu la tête au point que, ne trouvant pas à se cacher dans la chapelle, il monta dans la cheminée de la sacristie, où il fut arrêté par des grilles, qu'il eut même la folie d'essayer de casser avec sa tête. Nous l'invitâmes à descendre; après bien des difficultés, il revint à nous, mais sa raison ne revint pas. C'est ce qui a causé sa mort dont je parlerai dans un moment. » — « MARDI, 4 SEPTEMBRE, A UNE HEURE DU MATIN. Jourgniac Saint-Méard est amené au guichet, éclairé par deux torches, devant Maillard, appuyé debout contre une table, sur laquelle on voyait des papiers, une écritoire, des pipes et des bouteilles. On commençait à l'interroger: « Quand l'attention qu'on avoit à « m'écouter, et à laquelle j'avoue que je ne m'attendois pas, m'encou- « rageoit, et j'allois faire le résumé de mille raisons qui me font pré- « férer le régime *républicain* à celui de la constitution, j'allois répéter « ce que je disois tous les jours dans la boutique de M. Desenne, lors- « que le concierge entra tout effaré pour avertir qu'un prisonnier se « sauvait par une cheminée. Le président lui dit de faire tirer sur lui « des coups de pistolet, mais que s'il s'échappoit le guichetier en ré- « pondroit sur sa tête. C'étoit le malheureux Maussabré. On tira sur lui « quelques coups de fusil, et le guichetier voyant que ce moyen ne « réussissoit pas, alluma de la paille. La fumée le fit tomber à moitié « étouffé; il fut achevé devant la porte du guichet. »

d'affaires, la faisait appeler devant le comité de sûreté générale de la Convention. Elle subissait un interrogatoire auquel elle répondait de manière à satisfaire les gens de ce premier comité, en lesquels restait encore un peu d'humanité. Et l'abbé Fauchet, qui présidait le comité, pris de pitié pour la femme, lui disait qu'il était dangereux peut-être que son nom se trouvât compromis dans l'interrogatoire de ce scélérat, et, sur l'assentiment de ses collègues, il prenait une plume et raturait devant elle quelques lignes de la déposition de d'Angremont (1).

(1) Déposition manuscrite de Blache, huitième fait que ne mentionne pas la déposition orale devant le tribunal révolutionnaire. Dossier du Barry Archives nationales, W¹ 16.